pays prospèrent. En dehors de cette idée, il ne pourrait y avoir que malaise et compromission pour eux en faveur de qui on chercherait maladroitement à rouvrir le passé dont nous parlons, et qui avait pour base la violation des devoirs les plus sacrés. Le présent et l'avenir de l'administration de l'Égypte repose aujourd'hui sur des droits accordés par S. M. I. le Sultan; mais à côté de ces droits, il y a les devoirs, et nous ne croirons jamais que si l'on veut jouir des uns, on puisse se dispenser de remplir les autres. Les premiers n'existent que par les seconds; ce n'est pas nous qui le disons, c'est le firman de 1840. Que les feuilles publiques s'épargnent donc les frais d'imagination qu'elles font pour fourvoyer la loyauté du gouverneur-général de l'Égypte. Il doit respect et soumission à son souverain et aux ordres qu'il lui envoie; et nous de croyons trop ami de son pays, trop désireux de le faire progresser pour qu'il l'oublie. Avec l'autorité du Sultan, il peut tout; sans cette autorité, il ne peut rien. Voilà ce qu'il sait, et il serait à désirer que tous ceux qui le conseillent et cherchent à le conseiller, le sussent aussi bien que lui. Les idées contraires avaient affaibli l'Empire au profit de ses ennemis. Il serait inconséquent de les reprendre, aujourd'hui que l'Europe a besoin que l'Empire soit fort; et n'est-ce pas s'y acheminer que de parler d'indépendance, de souveraineté, etc., lorsqu'il ne s'agit après tout que d'un gouverneur-général qui, d'après le firman de 1840, n'aurait que le rang des gouverneurs ordinaires si le Sultan ne l'avait pas fait Grand-Vézir; que de comparer l'Égypte à la Turquie, comme si l'Égypte était autre chose qu'une province de la Turquie. Ces idées là sont fausses et folles, et Abbas pacha a trop de raison pour se les approprier; elles ne pourraient que lui être nuisibles et jamais utiles, et en les jugeant sévèrement, nous croyons servir beaucoup mieux ses intérêts que ceux qui les approuvent sans s'informer si elles ont un fondement équitable ou légal.

Nous citons avec plaisir les lignes suivantes; elles sont extraites d'un article que M. Robinet, membre de la société centrale d'agriculture de France, a publié dans le *Journal d'Agriculture pratique*, N° du 20 août dernier, sur les soies qui ont paru à l'exposition universelle de Londres.

« La Turquie est entrée depuis quelques années dans une voie qui doit donner beaucoup à réfléchir aux producteurs français et italiens. On voit dans son exposition un grand nombre d'échantillons de très belles soies. Mais ce qui me paraît surtout de nature à éveiller l'attention, ce sont les cocons eux mêmes dont ces soies ont été extraites. Il n'est pas possible en effet de voir quelque chose de plus beau, de plus fort, de plus parfait en un mot, que les cocons envoyés de la Syrie. Nos lecteurs savent déjà que des chargements considérables de ces cocons sont arrivés à Marseille dans ces dernières années. C'est une nouvelle épée de Damoclès, qui vient bien mal à propos menacer nos pauvres producteurs, déjà si découragés. »

A. U.

NOUVELLES DIVERSES.

L'*Araldo*, journal napolitain, nous apporte la nouvelle et les détails d'un affreux tremblement de terre qui a bouleversé de fond en comble, le 14 août, une grande partie du royaume des Deux-Siciles et réduit les habitans à la misère la plus effroyable et au désespoir. Une trentaine de villes et de communes ont été si cruellement éprouvées par ce fléau destruct ur que plusieurs n'offrent plus qu'un monceau de ruines au milieu desquelles gisent d'antiques monumens dont la perte est irréparable. A Rionero, le 16 août, on avait retiré de dessous les décombres cinquante morts; on évaluait à cent le nombre des blessés. Melfi est complétement détruit. La population de cette ville qui est de 10,000 âmes compte 700 morts et 200 blessés, victimes de l'éboulement des édifices. La commune de Barile, située sur une colline, n'existe plus; pas de mur qui ne soit tombé ou qui ne menace de s'écrouler; cette commune infortunée compte cent morts et deux cents blessés. A la nouvelle de ces désastres qui ne peuvent se comparer qu'aux plus grands tremblemens de terre de 1783, la charité publique s'est émue. Le roi a mis quatre mille ducats, et la reine mille, à la disposition des victimes. Les finances royales ont envoyé aux autorités locales cinq mille ducats, les fonds provinciaux autant, les fonds spéciaux des travaux publics, mille; des souscriptions se sont ouvertes et les offrandes particulières se sont empressées de réparer, autant qu'il est possible, ces malheurs dont l'imagination s'effraie.

On nous écrit de Paris en date du 27 août:

« Les événemens marchent. L'Assemblée Nationale s'est séparée pour trois mois environ; elle a laissé une commission de permanence composée d'une manière toute pacifique; on n'a à craindre d'elle rien qui ressemble à celle de l'année dernière. La situation a changé. Il y a un an, les monarchiques s'entendaient entr'eux et ne se défendaient que contre les velléités d'ambition Bonapartiste; aujourd'hui, au contraire, les légitimistes et les orléanistes sont en hostilité, et les premiers se rapprochent du président pour se donner au moins un appui contre les prétentions de la maison d'Orléans, à la cause de ce mouvement est la candidature du prince de Joinville à la présidence de la République, candidature que les légitimistes ne considèrent que comme un acheminement au rétablissement de la monarchie de 1830. Le prince n'a rien dit, rien écrit qui l'oblige à engager; il paraît assez que l'on prétend lui imposer. Il en croyait avoir besoin de lui, il ne lui serait pas défaut. C'est le même langage que tenait son père, et qui l'a conduit au trône. Les orléanistes soutiennent que cette candidature ne serait pas inconstitutionnelle, la loi qui a bannis les princes ne les a ni privés de la qualité de Français et des droits de citoyen. Mais pour pouvoir profiter d'une élection, il faudrait que M. de Joinville fût relevé de la proscription de venir sur le territoire français; c'est ce que demande la proposition de M. Creton, et ce que, dans les circonstances actuelles, combattront les légitimistes. Ceux-ci ne sont pas seulement brouillés avec les orléanistes; ils sont divisés entre eux; les uns veulent qu'on reste dans la légalité, et qu'ainsi l'on combatte la réélection de M. Bonaparte; les autres, inspirés par MM. Berryer et de Falloux, louvoient, font des déclarations vagues, et ne cachent pas qu'au besoin ils se rallieraient à M. Bonaparte plutôt que de supporter un d'Orléans ou une République.

« Le parti démocratique n'est pas mieux uni. Les réfugiés de Londres veulent pour candidat M. Ledru-Rollin; les démocrates de Paris n'admettent pas cette prétention. Aucune détermination n'a encore été prise par eux pour la désignation d'un candidat; ce ne saurait, cependant tarder trop tôt, ou le livreraient aux attaques de la presse, ce que l'on veut éviter.

« Au milieu de ces compétitions présentes ou futures, vous devez penser que les ministres, les journaux et les amis de M. Bonaparte ne restent pas inactifs. Après la prononciation de pétitions en faveur de la révision de la Constitution sont venus les vœux des conseils d'arrondissement; malgré la peine qu'on s'est donnée, et malgré l'influence de l'autorité, on n'a pas obtenu beaucoup plus que la moitié de ces conseils en faveur de la révision. C'est maintenant le tour des conseils généraux de département auprès desquels les préfets vont insister. On pesera, avec toutes ces manifestations, sur l'Assemblée.

« En même temps, les journaux favorables à l'Elysée montrent une ardente émulation dans la recherche des solutions tendantes toutes également au maintien de M. Bonaparte dans la présidence. Le *Constitutionnel* s'est distingué par dessus tous dans cette campagne; sa dernière idée a été celle-ci: Si l'Assemblée refuse une seconde fois de prononcer la révision, il faudra poser directement au peuple la question; y a-t-il lieu ou non à réviser la Constitution? Mais voici que le banquier Hottinguer, jaloux du docteur Véron, vient de lancer dans la *Patrie* un énorme manifeste enfermant tout un plan de salut; il demande simplement que les élections se fassent au mois de décembre prochain, qu'elles n'aient lieu que successivement afin que, dans chaque endroit, l'armée puisse maintenir l'ordre, et que pour prévenir les abstentions, une amnistie soit prononcée contre ceux qui ne viendraient pas voter; le but de ce système, c'est d'arriver à consulter d'avance l'esprit des nouvelles élections; si elles étaient hostiles, l'Assemblée actuelle et le président auraient, et sous la pression de la peur, on pourrait encore décider à voter la révision; si elles étaient favorables, on aurait un avis rassurant pour l'avenir et sur les dispositions de la France électorale. Je vous donne cette solution pour ce qu'elle est. Il est probable qu'elle ira rejoindre toutes les autres.

« Ainsi, plus nous avançons, plus les partis se divisent, plus l'opinion du reste se pouvoir se prononce de la part des amis du Président. Impossible de prévoir ce qui sortira de ce chaos et de ce désordre. »

A. U.

NOUVELLES DIVERSES.

Vendredi dernier, S. M. I le Sultan, accompagné de sa suite ordinaire, s'est rendu à la mosquée de Béchiktach, et y a assisté à la prière de midi.

— Nous annonçons avec plaisir que le Grand-Vézir, qui, ainsi que nous l'avions dit dans notre précédent numéro, avait été obligé de garder quelques jours deux autres jours par suite d'une indisposition, est entièrement remis, et s'est rendu hier à la Porte pour reprendre ses importans travaux.

— Vendredi dernier, le comité des finances s'est réuni chez Raouf pacha, ministre sans portefeuille, à Bebek.

— Le brave Halim pacha, commandant en chef des garnisons du Danube et qui, après Omer pacha, a commandé les troupes impériales dans les principautés Moldo Valaques, est arrivé mardi dernier, par le bateau à vapeur de Galatz, à Constantinople, où il doit passer plusieurs mois en vertu d'un congé de son gouvernement.

— Hier, M. le marquis de Lavalette, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la république française, s'est rendu à Baltalimanen à Boyadji-keui, chez le Grand-Vézir et le ministre des affaires étrangères, et a eu une conférence avec ces deux hauts fonctionnaires.

— Ahmet-Yéfik éfendi, ambassadeur ottoman en Perse, continue à faire ses préparatifs de départ pour se rendre à son poste. Voici la composition de son ambassade:

Hafder éfendi, fonctionnaire du second rang de la seconde classe, conseiller;

Assim bey, fonctionnaire de troisième classe, premier secrétaire;

Khalid éfendi, fonctionnaire de quatrième classe, second secrétaire;

Nouman éfendi, major de la garde impériale, attaché à l'ambassade;

Le capitaine d'état-major Mouktar éfendi, aide-de-camp;

Téfik éfendi, attaché;

Et six officiers d'ordonnance.

— Méhémet pacha, gouverneur-général d'Alep et ex-ambassadeur à Londres, est arrivé aujourd'hui à Constantinople, sur le bateau à vapeur de l'état, *Tahiri-Bahri*.

— Dans sa dernière séance, l'Académie impériale des Sciences et Belles-Lettres a admis au nombre de ses membres correspondans M. Scheffer, drogman de la légation de la république française, à Constantinople, très versé dans la connaissance des langues orientales. Ceux qui connaissent le haut mérite de M. Scheffer applaudiront au choix de l'académie.

— Sur l'ordre de la Porte, l'évêque de Nicomédie et l'évêque de Cysique, qui faisaient partie du conseil du patriarcat grec de Constantinople, ont quitté ces jours derniers la capitale pour se rendre au siége de leurs diocèses.

— Il est arrivé vendredi dernier un bien malheureux accident. Ibrahim bey, fils de feu Tahir pacha, et Abdul-hak-bey, lieutenant d'Ali Ghalib pacha, fils du Grand Vézir, s'étaient rendus en voiture à Ismidjit, après être restés quelques heures dans cette campagne, ils remontèrent en voiture et s'en retournaient lorsque à la montée de Fisticli les chevaux prirent le mors aux dents et s'emportèrent sur la route. Ne pouvant plus les maîtriser, Ibrahim bey et Abdul-hak bey sautèrent de la voiture, et en sortant, prétendent qu'ils avaient passé, et l'autre la tête brisée. Ce dernier mourut quelques instants après.

— Par suite du trop grand avancement de la saison, la flotte impériale qui devait se rendre dans les îles de l'Archipel turc pour l'instruction des équipages, ne quittera pas le port; quatre frégates seulement se rendront dans la Méditerranée pour y visiter les points les plus importants de l'Empire.

— Ainsi que nous l'avions dit dans notre précédent numéro, le bateau à vapeur à hélice ottoman, qui s'était rendu à Ghemlek pour y prendre les réfugiés politiques de Kutaya et les transporter aux Dardanelles où les attendait le *Missisipi*, bateau à vapeur des États-Unis d'Amérique, est arrivé avant-hier à Constantinople avec Soliman bey, commissaire de la Porte. Le *Missisipi*, ayant à bord ces refugiés, a quitté les Dardanelles jeudi dernier, pour les transporter hors de l'Empire Ottoman.

— On nous écrit de Bucharest, en date du 4 de ce mois:

« Le prince George Stirbey est parti le 31 août pour Vienne, afin de rejoindre la princesse sa mère et de l'accompagner pendant son voyage de retour en Valachie. On pense que la princesse arrivera à Bucharest vers la fin de ce mois.

« M. Hilischinsky, consul-général de Russie, est de retour, depuis une quinzaine de jours, de Mehadia, où il était allé ottoman et de eaux.

« M. le Grand-Logothète Nicolas Soutzo, président d'une section du divan civil, vient de mourir d'une attaque d'apoplexie.

« M. le baron de Mürsch-chapt, agent et consul général de Prusse dans les deux principautés, a peine de retour d'un voyage dans la petite Valachie et en Transylvanie, vient de partir pour Berlin, où il restera deux mois pour régler des affaires de famille.

« Tout est tranquille dans la principauté. »

— Les frégates à vapeur le *Feizi Bahri* et le *Tauif*, qui ont transporté à Alexandrie le Chéik de la Mecque et sa suite, étaient de retour mercredi dernier dans la Capitale.

— Hier, la frégate à vapeur de l'État le *Médidié*, est arrivée de Salonique avec les prisonniers rebelles de Travnik.

— M. Arachinji, chevalier de plusieurs ordres et l'un des agents de Smyrne des bâteaux du gouvernement ottomans et de la Compagnie ottomane, vient d'être confirmé dans son poste. La réputation dont jouit M. Arachinji depuis de longues années et les services qu'il a rendus au gouvernement impérial à diverses reprises lui ont concilié l'estime et les sympathies générales, et sa confirmation dans ses fonctions est la juste récompense de son mérite.

— On lit dans l'*Observateur d'Athènes*, du 8 de ce mois:

« M. Woinskos, consul général à Bucharest, est révoqué de ses fonctions et, jusqu'à la nomination d'un consul dans la principauté de Valachie, M. Sakellarlis, consul de S. M. à Taganrok, a été invité à prendre provisoirement la direction du consulat.

« M. Argentis, consul à Galatz, a également été révoqué de ses fonctions et M. Gionis, ci-devant vice-consul de S. M. à Ibraïla, a été nommé son remplaçant.

« M. Pappadopoulos Yrétios, vice-consul à Varna, a été révoqué, et M. Charilaos a été nommé son remplaçant. »

— Nous avons en dernièrement sous les yeux de nouveaux tableaux de M. Lander, qui sont de véritables chefs-d'œuvre. Ce sont des miniatures à l'huile, dans le genre de l'école hollandaise, des portraits grands comme la main et d'un fini merveilleux. On ne saurait s'imaginer tout ce qu'un cadre aussi étroit renferme de charmans détails et d'effets d'ombre et de lumière qu'on n'aurait eru ne pouvoir trouver que dans des toiles de grande dimension. Ces portraits à la Téniers exigent de la part du peintre un tact, une sûreté de pinceau, une patience bien rare de nos jours où le *fatre* rapide, les grands traits, la brosse, et le placage de couleurs remplacent la science du dessin, la correction des lignes, le travail lent, consciencieux, minutieux à force de scrupule, des anciens maîtres qui peuvent, non-seulement, peindre, mais encore, peut-être, ne savaient rien laisser d'inachevé et sacrifier l'art à la vérité à l'effet et au *brio*.

M. Lander est un élève de ces vieux maîtres qu'il a longtemps étudiés; il met dans son travail la consciencieuse ardeur qu'ils mettaient dans leurs chefs-d'œuvre; c'est un artiste parfait qui ne connaît pas le *pensif* de l'école; aussi fait-il partie de cette classe si rare de peintres qui peuvent encore enfanter ces merveilleux petits tableaux dont la brosse fiévreuse des sectateurs de quelques écoles modernes ne peut jamais donner ce qu'ils possèdent; il est vrai de dire que ces écoles n'aimaient pas les lignes dans la nature, n'y voient que des masses et ne peuvent comprendre ce genre de peinture qui doit une grande partie de son mérite à la finesse du dessin.

Nous regrettons beaucoup que des engagemens pris ailleurs et le goût des voyages ne permettent pas à M. Lander de se fixer pour longtemps à Constantinople; les portraits qui lui ont déjà été commandés devraient l'engager à prolonger ici son séjour et lui promettent un accueil flatteur auprès d'un public qui ne tardera pas à le connaître et à aimer son talent.

— Mardi soir, un meurtre a été commis, derrière l'Archevêché français, sur la personne d'un turc que, paraîtrait-il, l'assassin aurait saisi dans la rue, à la faveur de la nuit, et qu'il a frappé sur le seuil de sa maison. On ne connaît point le meurtrier qui n'a pu être encore arrêté.

— Il a été commis dernièrement dans le bazar de la capitale un vol dont les circonstances méritent d'être rapportées, pour prémunir les boutiquiers du bazar contre les visites par trop intéressées de certains industriels qui auraient des idées analogues à celles du voisin qui a exploité le pauvre marchand dont nous allons parler.

Ce brave homme qui occupe une boutique du Bazar des Kalpakdjilars, ayant eu besoin un de ces derniers jours de fête grecque, de venir prendre quelques étoffes pour une commande pressante qu'on était venu lui porter à son domicile, ouvrait sa boutique, quand il aperçut, blotti dans un coin de son petit magasin intérieur, un jeune garçon dont le troublé ne fit qu'augmenter quand le marchand lui demanda ce qu'il faisait enfermé chez lui. L'enfant balbutia et finit, après avoir prétendu que son maître l'avait envoyé pour chercher une pièce d'or tombée dans le magasin, par avouer qu'il était la depuis la veille et qu'il y avait été descendu par son maître au moyen d'une corde par la petite fenêtre sans grillage donnant par derrière du jour et de l'air au magasin. Un coup d'œil jeté par le marchand sur ses étagères avait suffi pour lui démontrer qu'on lui avait déjà dégarni son magasin de la meilleure portion de son assortiment. L'arrestation du jeune garçon et de son maître a été immédiate et tous les objets trouvés dans le magasin de ce dernier et qui appartenaient au premier ont été transportés au Zaptié où ils seront remis au propriétaire après les formalités voulues. Les coupables n'attendaient pas à être surpris, et ils comptaient sur le jour de fête, pendant lequel ils savaient que leur voisin ne viendrait pas pour travailler à vider son magasin par la petite fenêtre du fond. Cette circonstance de la commande pressée, arrivée le matin du jour de fête à l'honnête marchand, il était complétement ruiné et nul n'aurait voulu croire à son innocence, quand il aurait fait connaître que sa triste position provenait d'un vol, tant de pareils faits sont heureusement fort rares au bazar! Cet exemple ne doit cependant pas être perdu par les boutiquiers qui ont des magasins disposés comme celui où le vol s'est si facilement commis, et il serait bien qu'ils prissent quelques précautions défensives, telles que grilles ou volets de fer.

(Correspondance particulière.)

SALONIQUE, *9 septembre.* — Samedi dernier furent amenés à Salonique, de Pristina, vingt six prisonniers Bosniens pris à Travnik, parmi lesquels: Bouchatly-Méhémet pacha, Fozly pacha, Hussen-Vales y-Aly pachaoglou Hadji pacha, son frère Rustem bey, le mufty et le Molla de Travnik, et vingt autres individus compromis dans le récent mouvement révolutionnaire. Ils furent amenés ici de Pristina par un détachement de 400 savaryas à cheval. Tout d'abord, un corps de 400 personnes les avaient conduits de Travnik à Pristina. Arrivés ici, ils furent conduits au pacha-capoussou et ensuite internés dans la forteresse où ils sont en resterons jusqu'à jeudi prochain; on les embarquera sur le vapeur de l'État *Medjidié* pour Constantinople.

Cette frégate à vapeur est arrivée d'Alexandrie vendredi dernier; elle avait reçu l'ordre de venir rallier l'escadre ottomane à Salonique. Maintenant que cette escadre n'existe plus, à l'exception d'une petite division sous les ordres d'un commodore, le *Medjidié* rentre dans la capitale.

Rien de plus nouveau ici.

A Monastir, les décorations des employés civils ottomans ont déjà été retirées et envoyées à Constantinople.

Aucune autre nouvelle saillante à mander de l'intérieur.

NOUVELLES D'EUROPE.

FRANCE.

(Paris, 29 août.)

On écrit de Paris au *Globe*:

« Il devient de plus en plus probable que Louis-Napoléon fera un appel direct au pays, et que le conflit, résolut pour le mois de mai 1852, éclatera déjà en décembre de la présente année. La Bourse prévoit le danger, et elle est décidément à la baisse. On se hâte de vendre tant qu'il est possible, de réaliser des prix raisonnables. Une catastrophe paraît être imminente. La panique a également pour cause la découverte d'un nouveau complot formé par la *jeune Montagne*, mais dont on ne connaît pas encore toute l'étendue. Je tiens de personnes qui sont au courant de ce qui se passe à la préfecture de police, que ce complot, à l'existence duquel le ministère de l'intérieur n'a pas voulu ajouter foi, a existé en réalité.

« Dans les cercles légitimistes, il n'est question que d'une nouvelle lettre adressée par le comte de Chambord à M. Berryer; elle ne tardera pas à être rendue publique. »

On écrit de Paris au *Globe*:

« Le parti du général Cavaignac, qui est appelé le grand parti républicain, ne encore loin d'être d'accord sur le choix d'un candidat pour la présidence. Plusieurs amis du général sont fâchés qu'il se soit déclaré prêt à y renoncer en faveur de M. Carnot. La même division règne parmi les socialistes, dont quelques-uns veulent qu'on adopte de suite la candidature de M. Carnot, tandis que les autres préfèrent attendre la décision du conclave convoqué par les réfugiés à Londres.

« On ignore les intentions de l'Elysée au sujet de la convocation de l'assemblée, cette mesure n'étant pas encore sérieusement discutée par les ministres. M. Léon Faucher et ses collègues se flattent toujours de pouvoir sauver le pays sans avoir recours à une violation de la légalité; mais le moment décisif étant venu, ils ne pourront empêcher Louis-Napoléon de faire un appel au peuple. Sans doute, le président fera de son mieux pour se concilier les sympathies de l'assemblée, autant que le lui permettra ce qu'il regarde comme son devoir envers la France. Mais c'est surtout sur les grandes masses qu'il a fondé son espoir, et il n'agira qu'après que celles-ci se seront définitivement prononcées. Tout récemment encore Louis-Napoléon a dit à ce sujet: « C'est dans les masses que nous devons puiser notre force et notre droit, car c'est dans les masses que se trouvent la raison et la justice. »

On écrit de Paris au *Globe*:

« On assure aujourd'hui dans les cercles ministériels que le duc de Broglie mettra de nouveau sur le tapis la proposition en faveur de la révision. En même temps il fera une motion tendante à demander que les élections pour la nouvelle assemblée législative aient lieu en décembre. On pense assez généralement que si cette proposition passe, la nouvelle chambre sera favorable à la révision; plusieurs montagnards voteraient alors pour la revision, attendu qu'une assemblée constituante leur offrirait la chance d'être réélus. Il est bon de rappeler ici que deux tiers de ces montagnards n'ont d'autres moyens d'existence que le traitement qu'ils touchent comme représentans.

« Il paraît que les orléanistes, voyant que le prince de Joinville ne veut pas se mettre sur les rangs comme candidat à la présidence, s'il ne peut compter sur une majorité considérable, font de grands efforts pour faire signer des adresses en sa faveur. Dans ce but, ils ont envoyé des agens dans tous les départemens et les ports de mer avec une adresse, dans laquelle on engage le prince à se présenter comme candidat. Si ces agens réussissent dans leur mission, il y aura un mouvement très considérable en faveur du prince.

ANGLETERRE.

(Londres, 27 août.)

On lit dans le *Standard* du 26 août:

« La Reine a tenu hier, à deux heures, un conseil privé à Osborne (île de Wight); dans ce conseil, le parlement a été prorogé jusqu'à, pour la forme, du 4 septembre au 4 novembre prochain. »

L'Association pour la défense du catholicisme continue à s'organiser et à agiter le pays; les souscriptions sont ouvertes. Jusqu'à présent elles ne se montent cependant encore qu'à 24 1/2 liv. st. (6,100 fr.). Le comte de Shrewsbury a envoyé 10 liv. st., avec une lettre d'adhésion.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE.

(Vienne, 24 août.)

Il est maintenant décidé que l'Empereur se rendra à Vérone pour assister aux manœuvres des troupes qui auront lieu dans la plaine de la Lombardie sous les ordres du feld-maréchal Radetzky.

La *Gazette de Vienne* du 24 août contient dans sa partie officielle une ordonnance de l'Empereur qui dissout les gardes nationales dans tout l'empire. Les armes devront être remises par les gardes nationaux dans les dépôts d'où elles ont été tirées. Il en sera de même des armes qu'ils auraient achetées, et pour lesquelles ils recevront une indemnité. Sont maintenus les corps de bourgeois et de chasseurs dans les localités où ils existent en vertu de privilèges ou de statuts particuliers, sous toute reserve d'une révision de ces statuts. Quant à ceux de ces corps qui ont été momentanément dissous, S. M. se réserve de décider s'il y a lieu de les rétablir. Cette ordonnance est datée de Vienne, le 22 août, signée par l'Empereur et contresignée par les ministres.

La *Gazette de Vienne* publie dans sa partie officielle les documents suivans:

I. Lettre de cabinet au président du conseil des ministres.

« Mon cher prince Schwarzenberg!

« La responsabilité du ministère manquant de toute clarté légale et de toute désignation précise, je regarde comme un de mes devoirs de souverain de faire sortir le ministère de la situation politique indécise où il s'est trouvé jusqu'ici et de le placer dans une position convenable, qui lui appartient comme à l'organe exécutif suprême de mes volontés, de déclarer qu'il est exclusivement responsable au monarque et au trône, et de l'affranchir de toute responsabilité vis-à-vis de toute autre autorité quelconque.

« De ce principe découlent les dispositions suivantes:

« 1° Le ministère est tenu d'exécuter les décrets et les ordres impériaux et de prêter le serment de fidélité absolue entre mes mains.

« 2° Dans cette nouvelle position, le ministère devra aussi discuter et proposer des lois, des ordonnances, des mesures d'administration, etc., soit que le conseil des ministres lui-même en reconnaisse la nécessité ou la convenance, soit que le ministère en ait été requis par moi, et exée ter ponctuellement les résolutions que j'aurai prises à cet égard.

« 3° Le ministère et chaque ministre dans la sphère de son département est responsable envers moi pour qui concerne la stricte observation dans l'administration des lois existantes et des dispositions impériales. Chaque ministre reste chargé de la direction de la sphère administrative qui lui est assignée. Je me réserve de rendre ultérieurement à ce sujet des dispositions étendues.

« 4° Le contre-seing des ministres sera limité dorénavant aux lois et aux ordonnances impériales, et il sera apposé sous la signature impériale par le président du conseil des ministres, par le ministre ou les ministres à la sphère desquels appartient l'objet en question, et par le directeur de la chancellerie du conseil des ministres, sous la formule « par ordre suprême », qui est au bas de l'ordonnance. Concerne seing indique que les formes prescrites sont observées et que les résolutions impériales sont bien comprises.

« 5° Dans la publication des lois et des ordonnances impériales, on remplacera dorénavant les mots « sur la proposition du conseil de mes ministres » par ceux-ci: « après avoir entendu le conseil de mes ministres. »

« François-Joseph.

« Schonbrunn, le 20 août 1851.